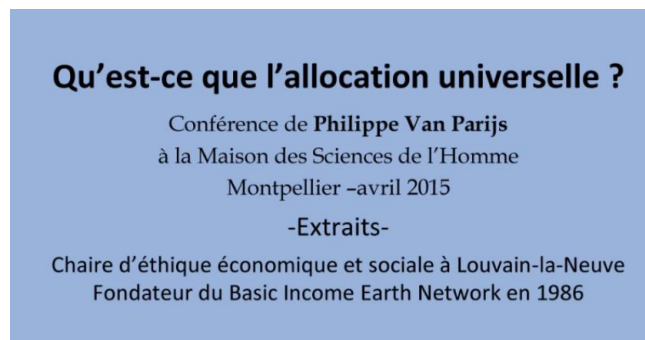


Le revenu de base : théorie, critiques et critères d'évaluation

Rappel de la 1^{ère} séance sur le travail (cf. <http://www.philo63.org/pages/programme-2016-2017-1er-trim/revenu-de-base/seance-du-7-fevrier-la-question-du-travail.html>)

1-Présentation des principes du revenu de base



<https://www.youtube.com/watch?v=1g4k-8pgNqo>

Texte 1 : Fondements symboliques du revenu minimum inconditionnel

Alain Caillé, Revue d'économie politique, N°71, novembre 2016

... La question première dans cette discussion sur le revenu minimum inconditionnel est celle de ses fondements symboliques. Après, mais après seulement, intervient la question des modalités techniques de sa mise en œuvre et de sa faisabilité financière.

....Le philosophe libéral Gaspard Koenig,... distingue six justifications possibles du versement d'un revenu minimum inconditionnel. Celui-ci peut être versé au nom de :

- 1. **L'égalité.** Tous y ont droit en raison de l'égalité foncière des humains.
- 2. **L'émancipation.** Il est le moyen de sortir d'une situation d'aliénation ou de stigmatisation. Martin Luther King voyait ainsi dans le versement d'un même revenu à tous, blancs ou noirs, le moyen d'émanciper les noirs de leur condition spécifique.
- 3. **La technologie.** Parce qu'il n'y a ou qu'il n'y aura plus assez d'emplois pour tout le monde, il faut bien trouver un autre fondement que le travail à la distribution des revenus.
- 4. **La compensation.** C'est l'argument de Thomas Paine¹. Parce que la vie en société place certains dans une situation moins bonne que celle qu'ils auraient eue en restant en état de nature, il faut compenser leur perte.

¹ Thomas Paine : (1737-1809). Il est connu pour son engagement durant la [révolution américaine](#). Ses écrits, parmi lesquels figure [Rights of Man](#) (1791), ont également exercé une grande influence sur les acteurs de la [Révolution française](#) : il est élu député à l'assemblée nationale en 1792. Dans *Agrarian Justice* (1795), il analyse les origines du droit de propriété et introduit le concept de [Revenu de base](#). (https://fr.wikipedia.org/wiki/Thomas_Paine) (note cp).

- 5. **La responsabilité individuelle.** C'est l'argument de Milton Friedman. La valeur à maximiser est la liberté individuelle, qui implique responsabilité.
- 6. **Le réal-libertarisme.** C'est l'argument de Philippe Van Parijs (et de G. Koenig). Il n'y a pas de liberté effective possible sans les moyens économiques et financiers de cette liberté.

Cette typologie est intéressante mais pas pleinement convaincante, pour trois raisons. Tout d'abord, elle est incomplète. On pourrait y ajouter au moins **le mérite** ou **l'efficacité productive**. C'est en effet une forme de mérite individuel ou collectif qui est évoqué par différents courants marxistes, par exemple, orthodoxes ou hétérodoxes (cognitivistes)². Pour les orthodoxes, favorables inconditionnellement à un revenu minimum pour les exclus de l'emploi mais hostiles à toute forme de revenu minimum inconditionnel, la justification première d'un revenu minimum est la participation individuelle au monde du travail. C'est en tant qu'ex, futur ou possible travailleur productif que l'on a droit à un revenu minimum. Pour les hétérodoxes, les champions du *General Intellect*³, c'est parce que toute existence sociale est intrinsèquement productive de richesse sociale (la richesse c'est la vie sociale elle-même) ou parce qu'en dernière instance c'est la société elle-même ou les collectifs bien plus que le travail individuel qui sont productifs, qu'on a droit à un revenu inconditionnel, en tant que membre de cette société ou de ce collectif. Le revenu inconditionnel est alors vu comme un revenu primaire et non un revenu redistribué. Mais ce dernier argumentaire peut être développé sur des bases non marxistes. Il était celui d'un Yoland Bresson, par exemple, dans le cadre de l'AIRE⁴.

Ensuite, on voit bien que ces justificatifs ne se situent pas tous au même niveau sémantique, logique ou axiologique. L'argument « technologique », par exemple est purement factuel et ne justifierait aucun revenu minimum en tant que tel s'il n'était complété par un argument proprement moral, le principe d'égalité, ou par un principe religieux ou humaniste supérieur : « on ne peut pas laisser des êtres humains mourir de faim » ou croupir dans la misère.

Enfin, ces six justifications ne sont pas réellement indépendantes les unes des autres. Par exemple, le discours de la « liberté réelle » tenu par Ph. Van Parijs ou G. Koenig est en fait au croisement d'une valorisation de la liberté, mais aussi de l'émancipation et également de l'égalité. C'est parce que tous les humains sont foncièrement égaux qu'ils ont tous également droit à la liberté réelle. *Real freedom for all*⁵, disait Ph. Van Parijs. Pas étonnant dès lors que ce discours puisse être tenu aussi bien par des marxistes analytiques, comme Van Parijs, que par des libertariens⁶, anarcho-libéraux. Par des gorziens ou par des néolibéraux radicaux.

² Ils remettent en cause la loi de la valeur de Marx au nom des transformations actuelles du capitalisme sur fond de révolution technique et de place grandissante de l'information et des connaissances. (par exemple : Gorz, Hardt, Negri). (note cp).

³ Le **général intellect**, selon Karl Marx dans ses Grundrisse (1858), devint une force de production cruciale. Il s'agit d'une combinaison d'expertise technologique et d'intelligence sociale, ou des connaissances sociales générales. - l'importance croissante des machines dans l'organisation sociale. (note cp).

⁴ **AIRE : L'Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence a été créée en 1989** par deux économistes, l'académicien Henri Guitton et le professeur Yoland Bresson. Son président actuel est Marc de Basquiat. (<https://blog.revenudexistence.org/>).

L'AIRE fait partie du **MFRB : Mouvement Français pour un Revenu de Base** (<http://www.revenudebase.info>).

Le MFRB fait partie du **BIEN : Basic Income Earth Network**, fondé en 1986 par Philippe Van Parijs (<http://basicincome.org/>) (note cp)

⁵ Philippe Van Parijs, « *Real freedom for all* », Oxford, 1995, non traduit en français. (note cp).

⁶ Partisan d'une philosophie politique et économique (princip. répandue dans les pays anglo-saxons) qui repose sur la liberté individuelle conçue comme fin et moyen. Les **libertariens** se distinguent des anarchistes par leur attachement à la liberté du marché et des libéraux par leur conception très minimaliste de l'État.

2- Analyses et critiques

Les critiques marxiennes



Revenu inconditionnel ou salaire à vie ?

Bernard Friot

<http://www.reseau-salariat.info/d41d2d148de9ab56fdc69409d90a9a25?lang=fr>

Pour Réseau Salariat, ce projet constitue en fait une impasse pour libérer le travail des employeurs et des prêteurs, autant qu'un va-tout pour le capitalisme.

Premièrement, en ce que le [Revenu Inconditionnel] RI postule que nous sommes des êtres de besoins, auxquels il faut subvenir par un revenu, il ignore la qualification et nous dénie comme producteurs de valeur économique. Et parce qu'il peut être cumulé à un « deuxième chèque », le RI confirme l'existence du marché du travail en lieu et place de la qualification personnelle et de la maîtrise par les salariés de leurs outils de travail. Ce faisant, le RI naturalise le travail sous la forme de *l'emploi*, aliéné et exploité, c'est-à-dire dépendant d'un employeur et soumis à la dictature du temps, auquel il ne peut qu'opposer la « libre activité » hors de l'emploi. Au contraire, affirmer avec Réseau Salariat que chaque individu a droit au salaire à vie, lié à une qualification personnelle irrévocable, c'est libérer le travail de sa réduction à l'emploi. De la même façon, affirmer la copropriété *d'usage* des salariés de leur entreprise, c'est le libérer le travail de sa subordination aux propriétaires lucratifs.

Deuxièmement, en adossant son financement principalement à l'impôt, le RI ignore la cotisation sociale et suppose la propriété lucrative. Au contraire, la cotisation sociale nous en fait sortir, en n'étant adossée que sur le salaire, c'est-à-dire sur le travail. Les caisses de sécurité sociale prouvent que ça marche, en salariant *déjà* des millions de retraités, les soignants, les parents, sans profit ni marché du travail. Dans le prolongement de cette expérience réussie, Réseau Salariat propose de créer une cotisation salaire, finançant la totalité du salaire.

Troisième et dernier point, le RI revendique d'encourager une production "écologique", mais sans rien dire de la maîtrise de l'investissement. Il reste lié en cela aux exigences de profit des prêteurs. Au contraire, pour Réseau Salariat, la cotisation salaire se double d'une cotisation économique pour financer l'investissement, sans recours au crédit, ce qui est la condition de la maîtrise des choix de production

Travail et revenu sont indissociables

Jean-Marie Harribey, économiste, professeur émérite d'une Université de Bordeaux

(extrait d'un débat organisé par le journal Politis avec Baptiste Mylondo)

www.youtube.com/watch?v=9L78Sep0J68

Contre l'allocation universelle

Jean-Marie Harribey

Dans : « Contre l'allocation universelle », ed. Lettres libres, 2017

Les théoriciens du revenu d'existence fondent leur argumentation non seulement sur une conception philosophique – contestable selon nous – qui accrédite l'idée que le travail n'est en aucune façon un des facteurs de reconnaissance sociale, mais aussi sur une conception de la valeur économique qui renoue, consciemment ou inconsciemment, avec les énoncés les plus erronés de la théorie néoclassique.

...

Ce n'est pas sacraliser le travail que de le considérer comme l'origine de toute valeur monétaire créée et distribuable

....

Cette position n'a rien d'une sacralisation du travail. Elle est tout simplement une critique radicale de l'imaginaire bourgeois autour de la fécondité du capital, largement répandu jusque chez les penseurs affichant une posture critique, mais qui s'entêtent à penser que « le travail est de moins en moins la source principale du profit » ou que la valeur jaillit de l'« économie immatérielle » sans travail ou de la spéculation. C'est également une critique de la croyance en une distribution du revenu « préalablement » au travail collectif, laquelle croyance confond les notions de flux et de stock, ou encore de revenu et de patrimoine.

....

Certains théoriciens du revenu d'existence considèrent que, puisque l'essentiel de la production de valeur se fait hors de la sphère du travail, il convient de considérer que le revenu d'existence serait un revenu primaire, rémunérant l'activité autonome des individus, définie comme productive. D'autres encore affirment que le lien social est synonyme de valeur au sens économique. Dans les deux cas, c'est confondre valeur d'usage et valeur, c'est-à-dire richesse et valeur.

...

Peut-on établir un parallèle entre le mode de validation de l'activité monétaire non marchande et l'activité libre à laquelle chaque individu pourrait s'adonner ? Le travail qui est effectué par des millions d'enseignants dans les écoles, collèges, lycées, universités, ou bien par les soignants dans les hôpitaux, les bibliothécaires dans les municipalités, les éducateurs sportifs dans les quartiers, etc., est un travail productif de services utiles (valeurs d'usage) mais aussi de valeur économique comptabilisée dans le PIB (environ 300 milliards d'euros annuels en France). Et sans qu'une once de profit aille au capital ! En effet, le paiement des services rendus par le travail dans la sphère monétaire non marchande est socialisé via les impôts et les cotisations sociales. Contrairement au discours libéral, mais aussi contrairement à ce qu'affirme un certain marxisme traditionnel, les salaires des fonctionnaires ne sont pas

prélevés sur la sphère marchande capitaliste, puisqu'ils sont la contrepartie de leur apport à la valeur *ajoutée*. Autrement dit, les impôts et cotisations sont prélevés sur un produit total déjà augmenté du produit non marchand. Comment et par quoi s'opère la transformation d'une valeur d'usage, par exemple le service soin,

en une valeur au sens économique ? Elle s'opère, dans cet exemple, par la validation *ex ante* du travail de soin qui sera accompli après l'embauche de soignants.

...

À la racine de l'erreur sur l'inconditionnalité exempte de validation sociale figure toujours la confusion entre valeur d'usage et valeur : « Le rôle d'un revenu de base, et surtout de son absence de conditionnalité, est d'exprimer au citoyen une confiance radicale : celle qui consiste à croire que chacun d'entre nous possède la capacité de chercher un sens à son existence et d'agir en fonction de ce sens » (Ansperger). À cette confusion, il faut opposer le triptyque théorique de Marx : la *valeur d'usage* est une condition de la *valeur* en tant que forme monétaire du travail socialement validé, laquelle apparaît dans l'échange par le biais d'une proportion, la *valeur d'échange* qui est mesurée en tendance par la quantité de travail nécessaire en moyenne dans la société considérée.

...

Regardons les fondements théoriques de la proposition de salaire à vie. Friot affirme distinguer valeur d'usage et valeur, mais, à la fin de son analyse, toutes les valeurs d'usage sont valeur. Il considère comme nous qu'il existe un espace de valorisation qui échappe au capital, celui de la sphère monétaire non marchande, mais il ne fixe pas de limite à ce champ : le retraité, le parent d'élève, le chômeur produisent la valeur représentée par la prestation qu'ils reçoivent. Cette position est selon nous erronée.

...

Dans ces économies modernes, il existe deux modes de validation sociale des activités économiques : par le marché ou par la collectivité (à l'échelon étatique, local ou associatif). Aucun individu ne possède l'autorité pour valider lui-même l'activité à laquelle il se livre : une auto-validation est une fois encore un oxymore.

...

Finalement, la proposition d'instaurer un revenu d'existence semble partir d'un bon sentiment, mais l'enfer étant pavé de bonnes intentions, elle comporte de nombreux risques. ... Dans la mesure où, dans beaucoup de pays, les droits sociaux ont été fondés historiquement sur le travail, en se débarrassant du travail, le capitalisme se débarrasserait du même coup des droits sociaux associés et, tant qu'à faire, « des droits civils et politiques ». La négation du travail dans toutes ses dimensions, ravalé au rang de marchandise, a pour corollaire la violence du capital, dont le maintien se nourrit du fétichisme qui entoure la production de valeur et qui pousse à croire que toute richesse sociale et naturelle est réductible à de la valeur, c'est-à-dire à un quantum de monnaie.

Aristote, reviens ! La gauche est devenue folle, elle ne comprend plus la différence entre valeur d'usage et valeur économique ! Elle rend les armes devant les attaques contre le travail !

Pour aller plus loin :

J-M Harribey : « La richesse, la valeur et l'inestimable », les Liens qui libèrent, 2017, 540p, nombreux textes sur le net et nombreux débats disponibles sur youtube.

Au-delà de la loi de la valeur

André Gorz

(Misère du présent, richesse du possible, p. 145).

Au-delà de la « loi de la valeur »

d) Il y a plus. L'allocation universelle d'un revenu social inconditionnel correspond le mieux à l'économie qui se dessine au-delà de l'impasse dans laquelle s'enfonce l'évolution actuelle. Un volume croissant de richesses est produit avec un volume décroissant de capital et de travail ; la production distribue par conséquent à un nombre décroissant d'actifs un volume décroissant de rémunérations et de salaires ; le pouvoir d'achat d'une proportion croissante de la population diminue, chômage, pauvreté, misère absolue se répandent.

Les activités et investissements non rentables à court terme (recherche, éducation, services et équipements publics, sauvegarde du milieu ambiant, etc.) cessent d'être finançables par suite de la contraction de la masse des salaires mais aussi en raison des exonérations fiscales que les États consentent au capital pour freiner son exode¹. Privatisations des services publics, réduction des dépenses et prestations sociales s'enchaînent et la question habituellement posée aux partisans d'un revenu social : « Où allez-vous prendre l'argent ? » met le doigt sur l'impasse dans laquelle le système s'enfonce : bien que le temps de travail ait cessé d'être la mesure de la richesse créée, il reste encore la base sur laquelle sont assis les revenus distribués et le gros des sommes redistribuées et dépensées par l'État. *L'économie se trouve ainsi sur une pente où les sommes à prélever et à redistribuer pour couvrir les besoins individuels et collectifs tendent à dépasser les sommes distribuées par et pour la production.* Ce n'est pas seulement l'allocation universelle qui n'est pas finançable sur ces bases. C'est (très visiblement en Grande-Bretagne et aux États-Unis) tout l'État et toute la société qui se disloquent. Wassily Leontieff résumait la situation par cette métaphore : « Quand la création de richesses ne dépendra plus du travail des hommes, ceux-ci mourront de faim

aux portes du Paradis à moins de répondre par une nouvelle politique du revenu à la nouvelle situation technique¹ ».

Leontieff ne précisait pas à quelle nouvelle politique du revenu il pensait mais Jacques Duboin avait déjà indiqué en 1931 la « porte de sortie », et Marx en 1857 (dans les *Grundrisse* que Duboin ne pouvait connaître²) : *La distribution des moyens de paiement devra correspondre au volume de richesses socialement produites et non au volume du travail fourni.*

En finir avec la valeur économique

Jean Gadrey

<http://alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey/2013/07/14/en-finir-avec-la-%C2%AB-valeur-economique-%C2%BB/>

Lorsque des économistes passés ou présents se réfèrent à la « valeur économique », c'est toujours pour expliquer la formation et le niveau des prix. On peut lui faire dire d'autres choses, mais elle parle d'abord des marchandises et de « l'essence » supposée de leurs prix, qu'il s'agisse de la théorie dite de la valeur utilité, de celle dite de la valeur travail, ou de toute autre (dont la « valeur économique de la nature »).

Selon moi, ceux qui, dans l'histoire, ont inventé telle ou telle théorie plaçant la valeur économique au cœur de leur approche des prix, des salaires ou des profits, l'ont toujours fait en pensant que cela pouvait « servir les intérêts » de telle classe sociale, ou de tel système de « valeurs » au sens moral et politique. Ils ont mis au point des « explications » spéculatives ou essentialistes que l'examen de la construction sociale des prix devrait conduire à refuser. En essayant de faire découler l'analyse des prix d'une « idée » de valeur économique postulée (l'essence des prix), ils empruntent une démarche « idéaliste », au sens philosophique du terme.

Ce qui m'a conduit à remiser au placard mes croyances antérieures, car j'y ai cru, c'est la découverte, dans les années 1990, de la sociologie économique et notamment de celle des marchés, de l'anthropologie économique, de la « socio-économie », de l'économie des règles et des conventions, etc.

....

Prenons la théorie dite de la « valeur travail ». Une chose est d'affirmer que toute richesse économique (produite dans la sphère de l'économie marchande et monétaire) a pour origine le travail, ce qui est une tautologie vu qu'il faut du travail dans toute production de cette sphère. Une autre est de prétendre : la valeur économique de toute marchandise produite, celle autour de laquelle les prix (ou les valeurs d'échange observables) auront tendance à graviter si la concurrence fonctionne (curieuse hypothèse quand même quand on sait que la concurrence est toujours « faussée » parce qu'elle est toujours un rapport de forces), c'est le « temps de travail socialement nécessaire » à la production.

Tous les travaux de sciences sociales que j'ai cités conduisent à réfuter cette affirmation, tout autant d'ailleurs qu'ils réfutent la théorie néoclassique des prix d'équilibre. Selon ces travaux, il n'existe ni valeur économique comme essence des prix, ni main invisible, mais des acteurs et groupes en relation, des cadres et des métriques ou « formules » pour leurs calculs à visée marchande, des normes, et des rapports de pouvoir omniprésents. La valeur économique n'a aucun intérêt, aucune consistance, mais en revanche les processus sociaux de « valuation » sont cruciaux pour comprendre la formation des coûts, des prix, des salaires et des profits, et ils sont présents à tous les stades de la conception, de la production et de l'échange.

Le point de vue des syndicats

Philippe Van Parijs

Revenu de base et syndicats ouvriers

in "L'allocation universelle", p.80-81

Pourquoi les syndicats se méfient de l'allocation universelle

La méfiance que suscite l'allocation universelle en milieu syndical se nourrit principalement des craintes que :

1. les employeurs se saisissent de l'occasion pour baisser les salaires en arguant du fait qu'un revenu garanti vient désormais les compléter, et qu'ils fassent simultanément pression pour réduire ou abolir le salaire minimum légal, là où il existe ;
2. une portion importante du revenu disponible de chaque famille de travailleurs soit visiblement versée par l'autorité publique plutôt que par l'entreprise, qui demeure le lieu où s'exerce le plus naturellement leur influence ;

Pourquoi l'allocation universelle devrait plaire aux syndicats

1. En donnant à chaque travailleur l'assurance de bénéficier en tout temps d'un revenu garanti, l'allocation universelle rend la sortie du marché du travail nettement moins risquée. Le pouvoir de négociation de chaque travailleur s'en trouve accru, tout comme l'incitation des employeurs à améliorer préventivement les conditions de travail et à rendre les emplois aussi attractifs que possible, sous tous les angles.

3. le pouvoir de négociation des travailleurs, renforcé par les options qu'ouvre l'allocation universelle, soit rendu plus indépendant de leur potentiel d'action collective ;

4. l'allocation universelle ne soit pas mise en place comme socle d'un système différencié de protection sociale, mais comme substitut intégral à l'ensemble des dispositifs existants ;

5. les travailleurs à temps plein, à contrats stables et relativement bien payés, qui constituent souvent le noyau de leurs affiliés, se retrouvent financièrement perdants, en raison des ajustements fiscaux requis ;

6. les syndicats dont les revenus résultent pour partie de la rémunération du service de versement des indemnités de chômage (qui leur est confié dans certains pays), voient ces revenus érodés par l'ajustement à la baisse des indemnités à distribuer.

2. Le partage du temps de travail, objectif auquel la grande majorité des organisations syndicales européennes disent adhérer, est facilité : qu'il opère par le biais du temps partiel volontaire, de l'interruption de carrière ou de la réduction de la durée maximale de travail, la perte de rémunération qu'il implique est amortie par l'existence d'un revenu disponible de droit indépendamment du nombre d'heures prestées.

3. Le pouvoir collectif des organisations syndicales sort renforcé : il suffit de songer à la différence que représente une allocation universelle significative, en termes de rapports de force, en cas de grève de longue durée.

Le surfeur de Malibu n'a pas à recevoir un revenu de base

Analyse de la Théorie de la justice de John Rawls par Philippe Van Paris

« Les principes constitutifs de [la théorie de la justice de J.Rawls de (1971)] reviennent en effet à exiger que les institutions d'une société juste répartissent les avantages socio-économiques de telle sorte que ceux qui en ont le moins en aient autant que durablement possible, sous réserve du respect d'un ensemble de libertés fondamentales dûment définies et de l'égalité des chances à talents donnés. De tels principes justifient-ils l'introduction d'un revenu minimum garanti au niveau le plus élevé possible ? Et exigent-ils qu'il prenne la forme inconditionnelle d'une allocation universelle ?

Une réponse positive pourrait sembler évidente : alors même que la discussion économique sur l'impôt négatif ... avait à peine débuté, Rawls faisait explicitement de cette proposition une modalité de réalisation de la garantie d'un minimum social, ingrédient central de la branche distributive des institutions d'une société juste.

....

Pourtant, dans deux articles ultérieurs [Rawls, 1974, 1988], Rawls rejette sans ambiguïté l'idée d'un revenu inconditionnel : « **Ceux qui surfent toute la journée sur les plages de Malibu doivent trouver un moyen de subvenir eux-mêmes à leurs besoins, et ne devraient pas bénéficier de fonds publics** » [Rawls, 1988, p. 257].

...

Pour empêcher que ses principes ne conduisent à justifier un tel revenu, il va jusqu'à modifier la liste des avantages socio-économiques en y ajoutant le loisir. Ceux qui choisissent de ne pas travailler alors qu'ils en sont capables disposent d'un temps de loisir non contraint qui doit être comptabilisé parmi les avantages socio-économiques dont ils disposent... Il serait donc injuste de les ranger parmi les plus défavorisés et de les faire bénéficier d'une compensation monétaire pour la faiblesse de leurs revenus.

Yannick Vanderborght, Philippe Van Parijs : « L'allocation universelle », La Découverte, P.72 et suivantes

Discussion

La conception de la justice comme « liberté réelle pour tous »

[Van Parijs, 1991, 1995, 1996 ; Reeve et Williams, 2003]

Yannick Vanderborght, Philippe Van Parijs, « L'allocation universelle », La Découverte, P.76

Son point de départ est l'idée simple selon laquelle la justice est une question de répartition de la liberté réelle de faire ce que nous pourrions souhaiter faire de nos vies, ce qui n'est pas seulement une affaire de droit, mais aussi d'accès effectif à des biens et à des opportunités.

En première approximation, une distribution juste de cette liberté réelle exige que l'on répartisse d'une manière égale ... tout ce qui nous est donné. Ceci inclut les biens que nous obtenons par héritage ou par donation, tout au long de notre existence et pas seulement au départ.

Pour être égalisés, ces biens doivent pouvoir être évalués.... La justice exige alors que chacun de nous reçoive un ensemble de ressources de même valeur, ou qu'en tout cas la valeur de la dotation du moins bien doté soit aussi élevée que possible.

Les biens reçus en héritage et les divers types de donations ne représentent cependant pas l'essentiel des dotations dont nous bénéficions très inégalement tout au long de l'existence.

Les rentes associées aux emplois que nous occupons en constituent la composante prépondérante. Que nous occupions ces emplois en raison de talents que nous possédons, de l'éducation dont nous avons bénéficié, de parents ou d'amis qui nous ont informés ou appuyés, de la citoyenneté dont nous jouissons, de la génération à laquelle nous appartenons, ou de la localité où nous habitons, ces emplois constituent un privilège.

Il n'est pas facile d'estimer cette rente, et encore moins de l'égaliser. Mais si le critère adopté est le *maximin* soutenable, il suffit d'imposer l'ensemble des revenus du travail au niveau de recettes le plus élevé qui soit soutenable, ... en répartissant ensuite cette recette également entre tous, travailleurs ou non, sous la forme d'une allocation universelle.

...

si la production se faisait par un pur travail, sans recours à aucun don sous forme de matières premières, de technologie, de formations ou d'emplois, les surfeurs ne pourraient jouir d'aucune ponction sur les revenus des travailleurs. Mais dans nos économies réelles, dont le fonctionnement est caractérisé par l'ubiquité de tels dons, la ponction maximale que l'on peut effectuer sur les emplois, ainsi que les autres possibilités offertes par le marché, ne font encore que redistribuer une fraction des rentes très inégalement réparties. S'il est donc vrai que le surfeur délibérément improductif de Malibu n'a pas « mérité » son allocation, ce fait n'est pas éthiquement distinguable de la façon dont l'arbitraire et la chance affectent profondément, à un degré largement sous-estimé, la distribution des emplois, de la richesse, des revenus et du temps de loisir.

...

Ce que fait l'allocation universelle, ce n'est pas redistribuer par solidarité de ceux qui travaillent à ceux qui ne le peuvent pas, mais donner d'abord à chacun, quels que soient ses choix, ce qui lui revient.

Défense de l'inconditionnalité

André Gorz, "Misères du présent,..." , P.140-145

b) L'inconditionnalité du droit à un revenu de base suffisant soulève des objections immédiates : ne va-t-elle pas produire une masse croissante d'oisifs vivant du travail des autres ? Ces autres ne vont-ils pas refuser de porter le fardeau de la nécessité et exiger que l'oisiveté soit interdite, le travail rendu obligatoire, sous la forme du *workfare* ou du service civil obligatoire « d'utilité sociale » ?

De nombreux partisans de l'allocation universelle, tant libéraux que socialistes, soulèvent ces objections. Mais ils rencontrent alors la difficulté suivante : quel contenu donner au travail obligatoire exigible en contrepartie de l'allocation de base ? Comment le définir, le mesurer, le répartir quand l'importance du travail dans l'économie devient de plus en plus faible ? Comment éviter, d'autre part, que le travail obligatoire ne concurrence et ne détruise une proportion croissante d'activités et d'emplois publics normalement rémunérés ?

Il faut bien cerner ce qui est ici en jeu.

Si on veut que l'allocation universelle d'un revenu de base soit liée à l'accomplissement d'une contre-prestation qui la justifie, il faut que cette contre-prestation soit un travail d'intérêt général dans la sphère publique et que ce travail *puisse avoir sa rémunération* (en l'occurrence le droit à l'allocation de base) *pour but sans que cela altère son sens*.

S'il est impossible de remplir cette condition et si l'on veut que l'allocation universelle serve au développement d'activités bénévoles, artistiques, culturelles, familiales, d'entraide, etc., il faut alors que l'allocation universelle soit garantie inconditionnellement à tous. Car *seule son inconditionnalité pourra préserver l'inconditionnalité des activités* qui

n'ont tout leur sens que si elles sont accomplies pour elles-mêmes. Je me rallie donc – après l'avoir longtemps contestée – à la position des partisans d'une allocation de base *suffisante* (et non minimale), « à inconditionnalité forte », selon l'expression d'Alain Caillé et Ahmet Insel ¹. J'y vois la seule formule qui préserve le bénévolat et qui – *tout en les rendant accessibles à tous* – soustrait à la socialisation et à l'économicisation les activités « qui valent pour elles-mêmes comme leur propre fin ».

L'inconditionnalité conditionnelle : à partir de Marcel Mauss

Alain Caillé,

Professeur émérite à l'U de Nanterre

Fondateur du MAUSS

Au lycée Louis-le-Grand, Paris, 2015

<https://www.youtube.com/watch?v=VztCGmph5-g>

Une vision Maussienne : l'inconditionnalité conditionnelle

Alain Caillé, <http://www.lesconvivialistes.org/actualite/241-notes-sur-le-revenu-universel-par-alain-caille-novembre-2016>

« La grande leçon politique qu'il est possible de retirer de *l'Essai sur le don* (1924) de Marcel Mauss est qu'une société, ou, si l'on préfère, une communauté politique, ne peut se fonder que sur un don originel. Celui-ci manifeste un pari de confiance, l'espoir que l'autre qui est encore un ennemi, réel ou probable, saura rendre à son tour et basculer ainsi de l'hostilité à l'amitié. En tant que dons, les biens précieux, les symboles offerts à l'ennemi, témoignent d'une inconditionnalité primordiale en cela qu'ils supposent la liberté laissée à l'autre de les accepter ou de les refuser, de les rendre ou de les garder, de donner à son tour ou, au contraire, de basculer dans le retrait, le prendre ou la guerre. En affichant une dimension d'inconditionnalité, le don espère faire basculer l'autre, l'inconnu, l'étranger, l'ennemi, du cycle du Prendre-Refuser-Garder à celui du Donner-Recevoir-Rendre, et le transformer ainsi en ami. Avec ceux qui l'auront accepté on fera alliance et société. Les autres seront des ennemis ou, au mieux, des neutres incertains. Instaurant ainsi la frontière entre *Eux* et *Nous*, le don apparaît comme l'acte politique par excellence....

...

La décision d'être et de rester ensemble procède d'un arbitraire et d'une inconditionnalité premiers. On est là, de cette société et de cette culture là –on partage cette amitié, on est dans ce couple –, etc. – mais on pourrait aussi ne pas l'être. Dans le registre de cet arbitraire assumé on est ensemble inconditionnellement, avant de faire les comptes. Si chacun, jour après jour, se demande ce qu'il gagne ou perd à être membre de cette famille, de ce village, de cette région de ce pays, de cette religion, etc., alors aucun groupe humain n'est possible et ne peut ni se former ni perdurer. C'est une dimension d'inconditionnalité primordiale qui leur permet de subsister.

Pour autant, si certains se retrouvent systématiquement perdants au jeu du donner-recevoir-rendre, alors ils feront sécession et basculeront dans le cycle du prendre-refuser-garder. À l'inconditionnalité nul n'est absolument, inconditionnellement tenu. Le registre du don et du politique, pas toujours facile à comprendre, est donc celui de *l'inconditionnalité conditionnelle*. Il affiche le primat hiérarchique d'une inconditionnalité – d'un en-deçà ou un au-delà de l'intérêt – qui ne peut perdurer que pour autant qu'elle satisfait à long terme les intérêts des protagonistes du don.

C'est dans ces termes qu'il faut poser la question du revenu minimum. Ce dernier ne peut fonctionner que dans le registre de l'inconditionnalité conditionnelle. Autrement dit il ne peut être octroyé que comme un don, qui n'exige pas de contrepartie. Voilà qui, contre toutes les formes de *workfare*, milite en faveur d'un revenu de base. Pour autant, dire que ce don n'exige pas de contrepartie, ne signifie pas qu'il n'en attend pas. Il n'a de sens que si, loin d'annihiler celui qui le reçoit en lui faisant ressentir son incapacité et son infériorité sociale, il le place en position de sujet capable de donner à son tour et susceptible d'être reconnu à ce titre. La première partie de cet argument plaide, là encore, en faveur d'un revenu universel qui fasse échapper les plus pauvres à la stigmatisation et au mépris social. De ce point de vue il est bon que le don d'un revenu minimum, comme les assurances sociales, l'éducation ou les soins de santé, soit perçu comme un droit. Un don obligatoirement fait par la société à ses membres. Mais la seconde partie de l'argument se renverse. Si ce droit n'est plus perçu que comme un dû, et si dans ce dû toute trace du don a disparu, si le bénéficiaire ne ressent aucune dimension d'obligation de contredon d'aucune sorte, alors la magie du don et du politique n'opère plus et tout se stérilise.

Point de vue d'économistes

Critique économique par rapport à la réduction de la pauvreté

Jean Gadrey, professeur émérite université de Lille

Conférence organisée par le MFRB et Utopia

Lille, 2016

https://www.youtube.com/watch?v=5Bo38e-_OK4

Revenu universel et réduction de la pauvreté

Jean Gadrey, Blog d'Alternatives Economiques, texte de 2015

<http://alternatives-economiques.fr/blogs/gadrey/2015/01/13/revenu-de-base-revenu-universel-pas-facile-de-se-faire-une-idee/>

POUR QUE TOUS PUISSENT VIVRE DIGNEMENT IL N'Y A PAS QUE LE REVENU UNIVERSEL

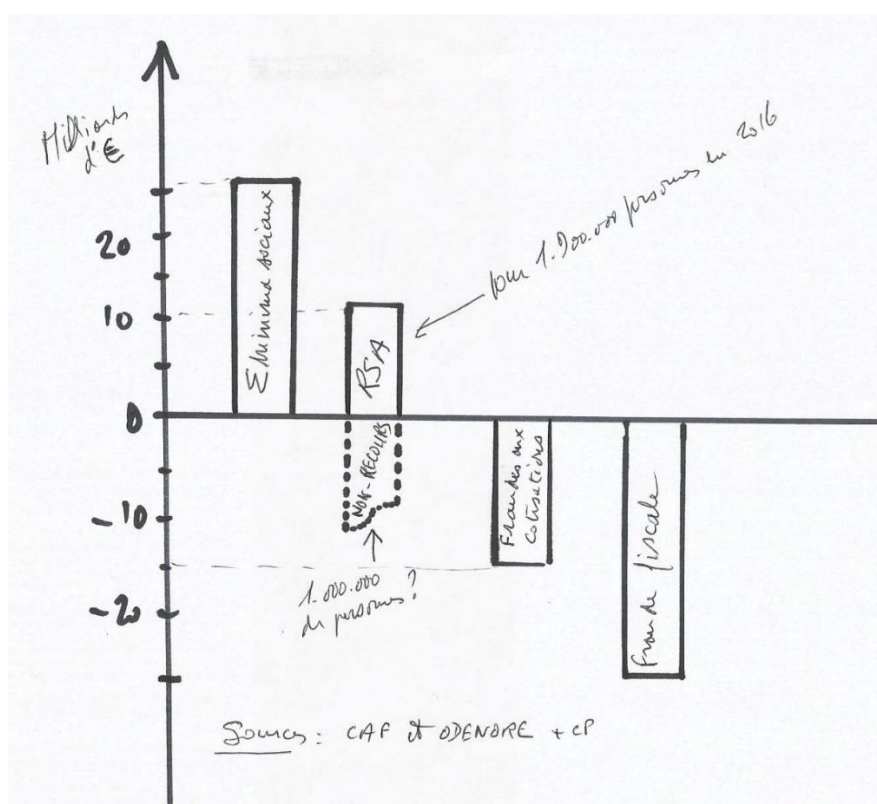
J'en suis pour l'instant à me dire que, pour les 10 à 20 ans à venir, des minimas sociaux inconditionnels (la seule condition étant une constat de ressources insuffisantes) garantis à 700 ou 800 puis 900 euros (pour une personne seule), évidemment pas universels, seraient politiquement bien moins difficiles à faire passer dans l'opinion et dans les faits, tout en ayant des résultats voisins pour les bénéficiaires et pour la société, et sans être plus stigmatisants qu'un revenu versé à tous (dont on saurait que ceux qui gagnent bien leur vie le rembourseraient largement par l'impôt progressif). En couplant cette stratégie au partage équitable du travail et à des droits universels étendus sur le plan du travail, de l'emploi et de la protection sociale, on créerait les conditions d'une démarchandisation du travail peut-être plus prononcée qu'avec un revenu universel, tout en poursuivant le débat ou des expérimentations sur ce dernier. Il y a quelques années, j'avais estimé à 1% du PIB le coût public additionnel d'un très fort relèvement des minimas sociaux permettant d'atteindre à peu près le seuil de pauvreté actuel. Autant dire que ce n'est pas hors d'atteinte. Je n'ignore pas la question du « non recours aux droits », qui se pose bel et bien pour les minimas sociaux. Mais je suis convaincu qu'elle aurait des solutions si l'on s'en donnait les moyens et que cela n'est pas un argument décisif contre ma proposition.

Pourquoi l'idée d'un « revenu de base » semble-t-elle assez populaire, selon divers sondages en France et à l'étranger ? Mon interprétation est la suivante : en effet, beaucoup de gens sont

sensibles à l'idée que personne ne devrait vivre avec des revenus indécents dans une société très riche. Lorsqu'ils répondent à une question du type : « seriez-vous favorable à ce que tout le monde ait un revenu garanti de base permettant une vie digne ? », ils ne se prononcent pas en fait sur le versement à tous de la même somme (revenu universel) mais sur une garantie de ressources minimales décentes. Ce que je propose fait donc partie des solutions. Supposez qu'on leur demande : « seriez-vous d'accord pour que les milliardaires touchent eux aussi, sans condition, le même montant que les pauvres ? », alors on verrait bien qu'il n'existe pas de soutien populaire au revenu universel, quand bien même ses avocats expliqueraient, comme ils le font, que cette question n'est peut-être pas sans réponse ».

Discussion

Le non-recours aux droits sociaux



Motifs du non-recours

- 1- Manque de connaissance des dispositifs et de la façon d'y accéder,
- 2- Découragement devant la lourdeur des formulaires et des démarches,
- 3- Recul devant le risque de sortir du dispositif et de devoir tout recommencer en cas d'échec (= trappe à chômage et pauvreté),
- 4- Refus de l'intrusion dans la vie privée et du flicage (cf. en couple ou non...),
- 5- Refus d'être « assistés » alors qu'on ne demande qu'à ne pas l'être,

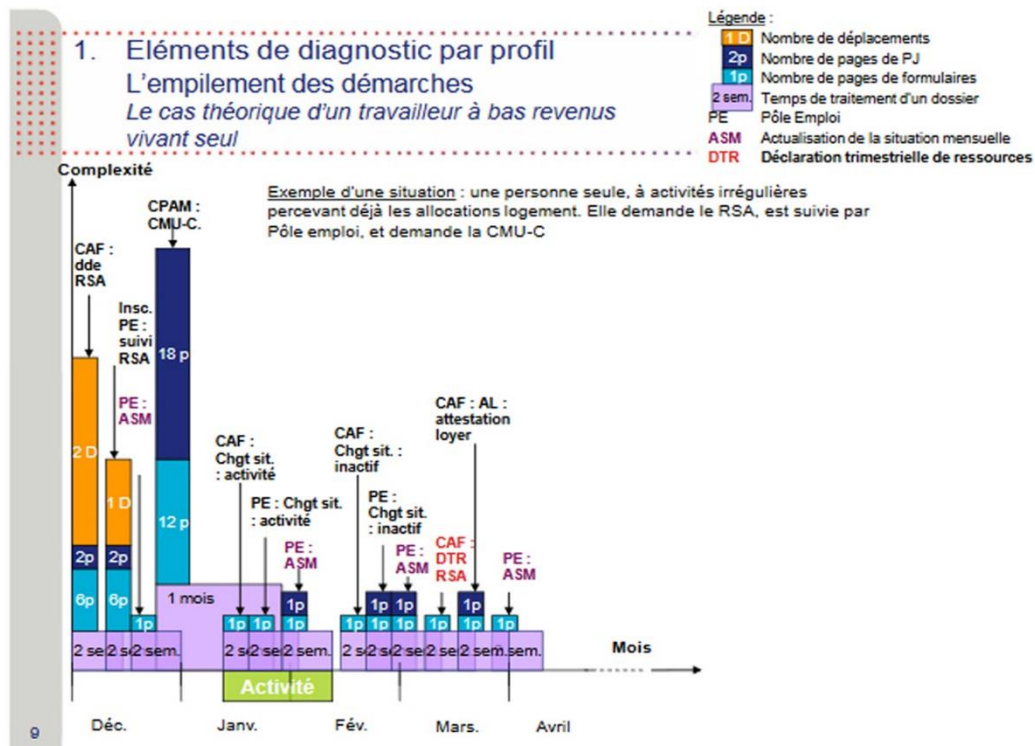
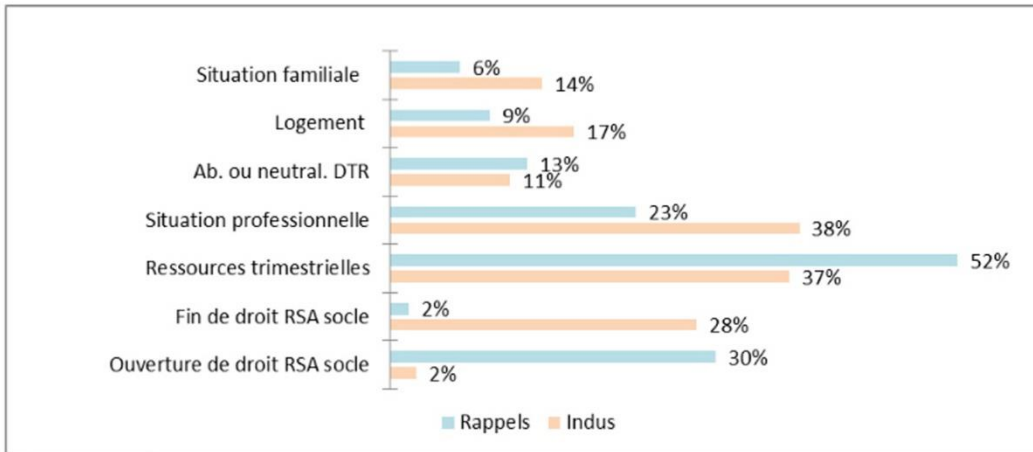
Source : CNAF, « P.Domingo, M.Pucci, « Le non-recours au RSA et ses motifs », 2011.

Voir aussi : ODEMORE, « L'envers de la fraude sociale », La Découverte »

Philippe Warin, Antoinette Catrice-Lore, « Le non-recours aux politiques sociales », Presse Universitaire de Grenoble, 2016.

Rapport Sirugue : Repenser les minima sociaux

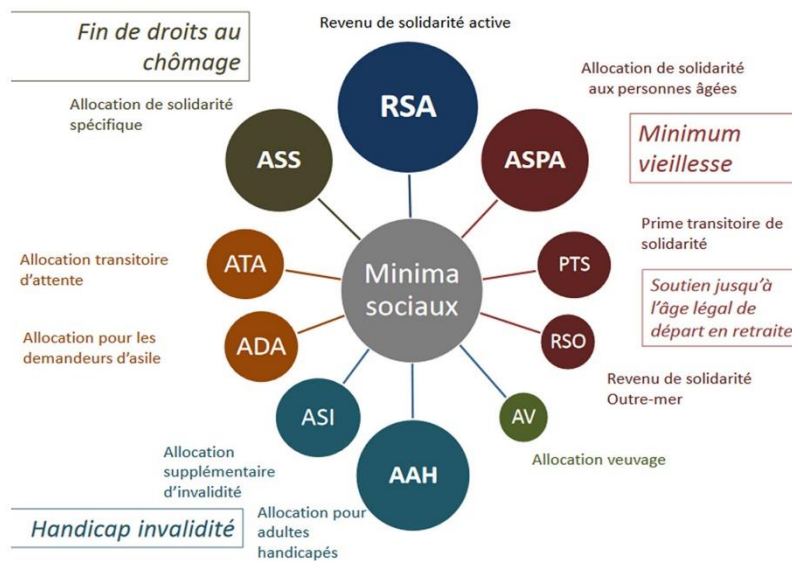
<http://www.gouvernement.fr/partage/6952-remise-du-rapport-de-christophe-sirugue-repenser-les-minima-sociaux-vers-une-couverture-socle>



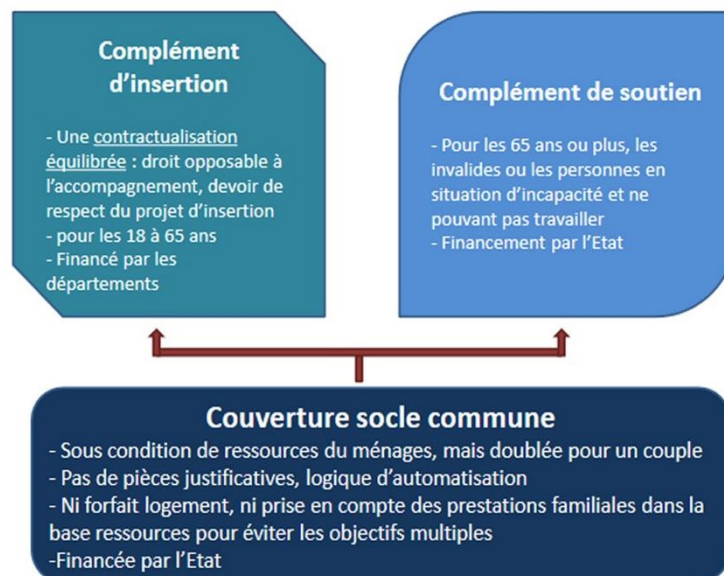
Rapport Sirugue

<http://www.gouvernement.fr/partage/6952-remise-du-rapport-de-christophe-sirugue-repenser-les-minima-sociaux-vers-une-couverture-socle>

Situation actuelle



Scénario 3



Points de vue d'écologistes et d'objecteurs de croissance

Un revenu de base de gauche ?

Baptiste Mylondo, économiste

Enseignant à Centrale, IEP-Lyon, ...

Extraits de <https://www.youtube.com/watch?v=DSDMLP8ifS0>

Café culturel « Cause toujours », Valence, 2013

« Je travaille quand je joue à la belote »

Baptiste Mylondo,

<http://alternatives-economiques.fr/blogs/mylondo/>

Et : « *Pour un revenu sans conditions : Garantir l'accès aux biens et services essentiels* », éd. Utopia, coll. « Controverses », novembre 2012, 160 p.

« ... Je mets en débat la définition suivante: Est utile, toute activité que des personnes décident d'entreprendre, à condition que la collectivité n'ait pas jugé cette activité nuisible.

Suivant cette définition, tout le monde concourt à l'utilité sociale, d'une manière ou d'une autre. Pour étayer mon propos, la facilité me conduirait à mettre en avant le cas des bénévoles du Secours populaire, d'Emmaüs, ou celui des nombreux bénévoles que comptent aujourd'hui les associations sportives par exemple. A mes yeux, ces bénévoles sont utiles à la société, bref, ils travaillent. Généralement, ces cas ne prêtent guère à débat, mais une objection simple consisterait à rappeler que nous ne sommes pas tous engagés dans une association caritative, ni même bénévoles dans un club de sport. J'en conviens volontiers, mais je maintiens également que:

Nous sommes tous bénévoles dans une grande association que l'on nomme "société", et que nous y assurons tous, quotidiennement et bénévolement, des fonctions de travailleurs sociaux.

Une petite expérience de pensée me permettra d'explicitier mon propos. Je reprends ici un exemple qui m'est cher: le cas du joueur de belote (que je suis). J'affirme que, lorsque je joue à la belote avec mes amis, je suis utile à la société (et que, par conséquent, je travaille), certains me suivront peut-être, mais cette position ne fera certainement pas l'unanimité aujourd'hui. Et pourtant:

1° Imaginons que je décide de créer une association visant à lutter contre l'isolement et l'ennui qui touchent les personnes âgées, en se rendant régulièrement dans des maisons de retraites pour y jouer à la belote avec les résidents. Si j'embauchais des intervenants pour réaliser ces tâches, la question de leur utilité ne se poserait sans doute même pas. Mais même si l'activité était réalisée par des bénévoles, je fais le pari que la plupart des gens conviendrait volontiers de l'utilité sociale de leur action.

2° Imaginons maintenant que, hors de tout cadre associatif, je me rende régulièrement dans une maison de retraite pour y tenir compagnie aux vieux en "tapant le carton". L'utilité de mon action serait-elle remise en cause? Une fois de plus, je parie que non.

3° Imaginons enfin que, à force de fréquenter cette maison de retraite, je finisse par prendre plaisir à renouveler ces moments de convivialité, par apprécier sincèrement mes partenaires de jeu, ou pire, par me lier d'amitié avec eux... Qu'advierait-il alors de mon utilité sociale? Envolée? Je ne crois pas, et je pense que beaucoup me rejoindront sur ce point. Comment affirmer sérieusement qu'il serait préférable pour la société (plus utile socialement) que je ne devienne pas ami avec ces retraités?

4° Mais dans ce cas, pourquoi ne pas me reconnaître la même utilité sociale lorsque je joue avec mes grands-parents, ou même avec mes amis, quel que soit leur âge (et le mien)?

Pour une sortie du capitalisme

Raphaël Lioger, « Sans emploi, condition de l'homme postindustriel », p. 9-15.

Philosophe et sociologue, Sciences Po, Aix-en-Provence et Collège International de Philosophie.

voir aussi <https://www.youtube.com/watch?v=sJyoQpcUBp0>

LE CHÔMAGE N'EST PAS UN PROBLÈME

Alors que la production de richesses s'est accrue à un rythme inégalé ces cinquante dernières années, la place du travail humain nécessaire s'est parallèlement réduite. L'équation est contre-intuitive mais imparable: moins d'effort humain pour produire plus et mieux. Donc de plus en plus de chômage. Cette situation d'abondance objective a ainsi, paradoxalement, engendré une crise économique et sociale majeure, qui a progressivement dégénéré en crise morale et politique. Nous sommes au désespoir de ne plus avoir à travailler tant nous nous sommes habitués à cette *nécessité* aussi vieille que l'avènement de l'homme. Le chômage de masse a ainsi unanimement été reconnu comme la calamité de notre temps.

Le cœur des programmes politiques, de droite comme de gauche, s'est emballé, au rythme d'une seule quête éperdue: la « création d'emplois ».

Les échecs à répétition de toutes ces politiques reflètent le refus d'accepter l'irrésistible réalité de la réduction progressive de la part du travail humain dans le système de production. En fait, nous nous piégeons nous-mêmes. Notre manque de perspective nous empêche de réaliser l'évidence. Ce n'est pas la globalisation le problème. Ni le progrès technologique. Ni la désindustrialisation. Ni l'immigration. Ni la fatalité. Ce n'est pas trop ou pas assez de temps de travail. Trop ou pas assez d'aide sociale et de redistribution. Il n'y a pas de solution au problème du chômage. Tout simplement parce qu'il n'y a pas de problème. Les gains de productivité faramineux qui ont permis la révolution industrielle ont déjà constitué avant tout une victoire sur la matière. La nouvelle productivité sans humain de la révolution postindustrielle nous place devant un nouveau palier.

Mais c'est avant tout une victoire de l'humanité que nous ne savons pas voir et dont nous ne pouvons pas apprécier, par conséquent, la valeur libératrice. Nous sommes paralysés devant cette prouesse humaine, nous refusant à amorcer le grand virage qui nous permettrait d'en récolter les fruits.

LA SORTIE DU CAPITALISME

L'enjeu n'est rien de moins que l'accession à un nouveau stade d'organisation économique, sociale et politique s'appuyant sur une économie d'abondance. C'est-à-dire sur une économie dans laquelle les biens et services de base et ceux qui relèvent du confort objectif seront accessibles à tous sans que l'on ait préalablement à vendre sa force de travail.

Vers le socialisme

André Gorz

Extraits du film de Marian Handwerker pour la RTBF en 1990

www.youtube.com/watch?v=R5BàVDcBpYY

Les extraits des vidéos sont sur le site www.philo63.org ainsi que les textes présents dans les documents distribués lors de la séance du 4 avril 2017 aux RPC.

Vous pouvez adresser vos remarques à rencontres-philo63@orange.fr